



N° ANFR : 091-024-0007

N° : 2016-006-PT2

Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer



**SERVITUDES RADIOELECTRIQUES
CONTRE LES OBSTACLES**

CENTRE : Radar Paris-Sud Palaiseau

Direction de la Technique
et de l'Innovation
1 av. du Dr Maurice Grignon
31035 Toulouse

ECHELLE : 1/20000

Date : mercredi 23 mars 2016

REMARQUE

L'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des obstacles existants ne soit envisagée

**PLAN ANNEXE AU DECRET DU
Service Compétent pour fournir tous les renseignements :**

Préfecture ou Direction Départementale des Territoire et de la Mer de l'Essonne

Mode de consultation
A consulter chaque fois qu'une construction est envisagée dans les zones frappées de servitude

COMMUNES SOUS SERVITUDES

- 91 - ESSONNE :
- 91064 - Bièvres
- 91122 - Bures-sur-Yvette
- 91136 - Champlan
- 91272 - Gif-sur-Yvette
- 91312 - Igny
- 91377 - Massy
- 91458 - Nozay
- 91471 - Orsay
- 91477 - Palaiseau
- 91534 - Saclay
- 91587 - Saux-les-Chartreux
- 91635 - Vauhallan
- 91645 - Verrières-le-Buisson
- 91661 - Villebon-sur-Yvette
- 91666 - Villejust
- 91692 - Les Ulis

LEGENDE

- ✕ Point de référence
- Zone primaire
- Zone secondaire
- Secteur de dégagement
- - - - - Limites d'égales contraintes
- ▨ Zone de servitude particulière définie dans le mémoire explicatif
- ▭ Limites départementales
- ▭ Limites communales
- 1000 (203.5) Distance par rapport au point de référence en mètre
Altitude NGF maximale constructible en mètre

Point	Equipement	Cote sol (NGF) (en mètres)	Coordonnées géographiques (Latitude, Longitude)
A	Radar Secondaire (nouveau radar)	160	(48°42'50"N, 2°13'15"E)
B	Centre Emission Déporté - VHF (ancien radar)	152	(48°43'0"N, 2°14'9"E)